



COMMUNE DE VAL-D'ILLIEZ

Val-d'Illiez, le 7 janvier 2022

A V I S

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Val-d'Illiez porte à la connaissance du public que **M. Holger Schweins**, Eulenstrasse 72, DE-22763 Hamburg, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi :

Locaux et emplacements	:	Bâtiment sur parcelle n° 1503, au lieu-dit « Crosez »
Enseigne	:	« Chalet Montriond »
Prestations	:	Offre d'hébergement, de mets et de boissons avec ou sans alcool à consommer sur place et yourte
Heures d'ouverture et de fermeture	:	07h00 à 24h00
Début de l'activité	:	26.12.2021
Durée	:	30.04.2022

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication.

L'ADMINISTRATION COMMUNALE